



BON ÉTÉ
BONS RÉFLEXES
SANTÉ
OCCITANIE

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Règlement

*Relayer la campagne de prévention en santé publique « **Bon été Bons réflexes** » 2024 en portant attention à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé*

Décembre 2023



SOMMAIRE

Article 1 ^{er} - Contexte	1
Article 2 - Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)	2
Article 3 - Projets éligibles	2
Article 4 - Modalités de candidature	2
Article 5 - Sélection des lauréats	3
Article 6 - Contacts	3 1



Article 1 - Contexte

Le Projet Régional de Santé

L'ARS Occitanie vient d'adopter le nouveau Programme Régional Santé 2023-2028.

Le Projet régional de santé 2023-2028 acte la nouvelle feuille de route régionale pour la santé en Occitanie. Ses 6 engagements sont l'expression de l'ambition que l'ARS porte avec ses partenaires pour la santé de tous au cœur de nos territoires.

Les priorités stratégiques s'appuient sur 6 grands engagements pour faire avancer les défis de la prévention et de la santé publique, de la place de l'utilisateur dans le système de santé, de l'accès aux soins dans nos territoires, des coordinations entre professionnels de santé, de la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge, et de l'attractivité des métiers de la santé.

Il se compose notamment d'un cadre d'orientation stratégique (COS) qui détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région

La prévention en santé publique figure parmi l'un des 6 engagements de son cadre d'orientation stratégique : développer la prévention, le repérage, le dépistage et l'accompagnement précoces.

Pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de ces cinq engagements, 5 clés de transformation ont été identifiées, comme autant de conditions de réussite du déploiement du PRS sur les cinq prochaines années. Sont ainsi appréhendées comme clés de transformation :

- la territorialisation de l'action de l'Agence, en conciliant proximité et gradation des réponses aux besoins,
- une attention constante portée à la coordination des politiques publiques et aux synergies partenariales,
- le développement de l'innovation en santé,
- la capacité à prendre soin de ceux qui soignent,
- ainsi que la mise en place d'un dispositif de pilotage et d'une démarche d'évaluation tout au long de la mise en œuvre de ce Projet Régional de Santé.

La nouveauté de ce PRS est également la volonté de doter les territoires de Schéma Territoriaux en Santé qui ont vocation à répondre aux enjeux au plus près des territoires.

La tournée bon été bons réflexes :

Chaque été (depuis 2020), l'ARS Occitanie organise une tournée estivale de prévention en santé dans les 13 départements de la région Occitanie. Ce dispositif itinérant va à la rencontre des Occitans et des vacanciers au plus près des sites touristiques, pour rappeler les bons réflexes santé durant tout l'été : en 2023, ce sont 34 étapes qui étaient au programme de cette 4ème édition en Occitanie de début juillet à fin août. Les villes et lieux retenus sont principalement des sites à forte fréquentation touristique.

Lors de chaque étape locale, l'équipe d'animation propose des ateliers pédagogiques et ludiques accessibles à tous sur l'exposition solaire, les moustiques tigres et les tiques, la consommation cachée de sucre, la sécurité de la baignade, et sport-santé... ainsi qu'un espace d'information sur la sexualité (choisir sa contraception, les premières fois, les infections sexuellement transmissibles), sur les addictions (alcool, tabac, protoxyde



d'azote...),
les gestes barrières, la vaccination...

Les 5 ateliers déployés à chaque étape sont détaillés en annexe 1.

- Exposition solaire
- Moustiques tigres et tiques
- Consommation cachée de sucre
- Sécurité de la baignade
- Sport-santé

L'un des ateliers consacré au sport santé entre en résonnance avec la Grande Cause Nationale 2024. En effet, dans la perspective et la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront à Paris et en France à l'été 2024, le Gouvernement a choisi de faire de l'activité physique et sportive la Grande Cause nationale 2024, en mettant notamment l'accent sur la mobilisation des jeunes autour du sport. Cette campagne poursuit 3 objectifs : placer le sport au cœur des politiques publiques, mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays, inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.

Les collectivités territoriales sont un acteur essentiel de la santé des populations et ont un rôle important à jouer dans la promotion et la prévention en santé.

*Elles peuvent faciliter, impulser et fédérer l'implication des acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer dans des actions de prévention, associations, établissements scolaires, de santé ou médico-sociaux, dispositif d'exercice coordonné en santé... Par ailleurs, la coopération intercommunale permet de couvrir des territoires et des populations élargies, tout en mobilisant des moyens mutualisés au service d'ambitions collectives et constitue de ce fait un **échelon pertinent pour ce type d'opération.***

C'est dans ce contexte, que l'ARS lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier les collectivités (communes, EPCI...) de la région Occitanie qui veulent participer à des actions de prévention en santé publique dans le cadre de l'opération estivale Bon été Bons Réflexes 2024 sur leur territoire tout en portant attention à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Article 2 - Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'AMI s'adresse aux collectivités territoriales - communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Conseil Départemental, Conseil Régional, de la région Occitanie et vise à les mobiliser pour déployer une campagne de prévention sur les bons gestes à adopter pour se prémunir des risques de l'été mais également, sur d'autres sujets de prévention.

Les collectivités ayant déjà participé à l'opération Bon été bons réflexes dans ses éditions précédentes doivent candidater à cet appel à manifestation d'intérêt si elles souhaitent renouveler l'opération en 2024.

L'AMI a pour objectif de mobiliser les collectivités territoriales pour qu'elles participent au déploiement et à la mise en œuvre de la campagne de prévention « Bon été bons réflexes » sur leurs territoires avant, pendant et après, le passage de la tournée, dans une perspective de structuration et de pérennisation de l'action de prévention sur les territoires.



Pour ce faire, l'ARS organise :

- le passage de la tournée (véhicules et animateurs) sur le territoire de la collectivité ;
- la formation de personnes relais qui seront en mesure d'animer en autonomie les ateliers ludiques et pédagogiques de la campagne avant, pendant et après le passage de la tournée. Ces relais peuvent être des agents de la collectivité ou d'associations partenaires.
- la mise à disposition de kits d'animation constitués de dépliants, roll-ups, paravents...et d'objets promotionnels...
- la communication régionale ;
- la fourniture d'un kit de communication partenariale pour les collectivités (communiqué de presse, textes et visuels pour réseaux sociaux...)

De son côté, la collectivité organise :

- l'accueil de l'étape de la tournée :
 - mise à disposition de l'espace public, voire d'agents en qualité de personnes relais ;
 - proposition d'une date, lieux, horaires de l'étape en ciblant les sites ou les événements à forte fréquentation (plages, bases nautiques, marchés...);
 - si possible, des agents de la collectivité peuvent être engagés afin de faire connaître l'évènement
- la démultiplication d'actions et d'événements en lien avec cette campagne avant, pendant et après le passage de l'étape ;
- la transversalité au sein de la collectivité : Elus, logistique, communication, coordonnateur CLS, ALSH, CCAS ;
- les partenariats locaux (associations, acteurs de santé dont délégation départementale de l'ARS...)
- la communication partenariale locale (affichage municipal, site internet, réseaux sociaux...).

Dans ce cadre, le candidat s'engage à déployer les 5 ateliers listés en annexes 1 sur son territoire. Des ateliers thématiques complémentaires peuvent être proposés dans le dossier de candidature en fonction des spécificités locales.

Article 3 - Projets éligibles

Les candidatures retenues s'engagent à déployer la campagne de prévention et à démultiplier les actions en lien avec les différents services de la collectivités (CCASS, ALSH...) mais également, avec les autres acteurs du territoire, notamment associatifs, du domaine de la santé, du médico-social et de la santé environnement et du sport-santé...

Le dossier de candidature devra être signé d'un Elu (Maire, Elu à la santé...) pour être recevable.

Article 4 - Modalités de candidature



La lettre d'intention (modèle prévu en annexe 2) est à renseigner via le [formulaire électronique](#) en ligne lien <https://forms.office.com/e/rk4r1Xww1Z> au plus tard le 23 février 2024.

Un accusé de réception faisant foi du dépôt vous sera adressé.

Article 5 - Sélection des candidatures

La sélection des projets aura lieu lors d'une commission d'instruction ARS qui se réunira à la fin du mois de février 2024/début mars. Les instructeurs tiendront compte, lors de l'examen des candidatures, des critères de qualité suivants :

- Clarté de la présentation du projet
- Ampleur de la démultiplication des ateliers avant, pendant, après
- Dynamique et caractère innovant du projet
- Présence de partenariats avec des acteurs du territoire (associations, habitants, Contrats Locaux de Santé, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Maisons sport santé, Etablissements scolaires, de santé, médico-sociaux, Délégations Départementales de l'ARS ...)
- Transversalité au sein de la collectivité (plusieurs services impliqués...)
- Articulation avec le programme d'activités de l'été de la collectivité
- Lien réalisé avec la Grande Cause Nationale 2024
- Prise en compte de la réduction des inégalités sociales de santé (quartiers prioritaires de la politique de la ville, approche populationnelle, jeunes, adolescents, seniors...)
- Organisation et description de la communication prévue autour des événements

La liste des candidats retenus sera communiquée début mars 2024.

Article 6 - Contacts

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers de candidature, pour de plus amples informations, veuillez adresser un mail avec en objet » **AMI Bon été bons réflexes 2024** » à l'adresse : ars-oc-bonetebonsreflexes@ars.sante.fr.



Annexe 1 : Détail des 5 ateliers thématiques

Cinq ateliers sont proposés durant ces interventions

- Exposition solaire
- Moustiques tigres et tiques
- Consommation cachée de sucre
- Sécurité de la baignade
- Sport-santé

En plus de ces ateliers, un espace de documentation est dédié pour des informations complémentaires relatives à ces thématiques mais aussi aux infections sexuellement transmissibles (IST) et aux addictions, etc...

Atelier "Exposition solaire"

Cet atelier permet de :

- Connaître les effets du soleil et de reconnaître les situations à risque pour votre santé,
- Savoir comment protéger efficacement sa peau et ses yeux,
- Savoir pourquoi et comment se faire dépister un mélanome.

Le cancer de la peau apparaît de plus en plus tôt et son incidence augmente. Le mélanome malin, sa forme la plus dangereuse, est aujourd'hui la première cause de mortalité par cancer chez les 20-40 ans. Partant de ce constat, il s'agira d'informer les participants aux méfaits et aux risques du soleil et de promouvoir l'utilisation de moyens de protection solaire.

Atelier "Moustiques tigres et Tiques"

Cet atelier permet de :

- Connaître et mettre en œuvre des actions de prévention afin d'éviter la prolifération du moustique tigre,
- Savoir mener des actions de surveillance, de signalements et de protection en cas de présence avérée,
- Sensibiliser le grand public sur les bons gestes pour prévenir les piqûres de tiques,
- Connaître les gestes à réaliser et le suivi à faire en cas de piqûres,
- Diffuser des informations relatives aux maladies pouvant être transmises par les tiques.

Les moustiques tigres et les tiques peuvent être les vecteurs de certaines maladies telles que la dengue ou la maladie de Lyme. Au travers de cet atelier, il s'agira d'identifier les lieux de vie possibles, de limiter les risques de propagation pour le moustique tigre et de proposer des consignes en vue de se protéger contre les piqûres de ces insectes.

Atelier "Sécurité de la baignade"

Cet atelier permet de :



- Connaître les animaux venimeux et les gestes de premier secours en mer et en eau douce
- Maîtriser les consignes pour une baignade en toute sécurité en mer et en eau douce

Avec 230 km de littoral et une multitude de zones propices à la baignade, la région Occitanie est l'une des régions françaises les plus attractives pour profiter des plaisirs des activités nautiques. Les différents stands permettront aux participants d'identifier les zones des baignades sans risque pour leur santé et les règles à respecter pour en profiter en toute sécurité.

Atelier "Consommation cachée de sucre"

Cet atelier permet de :

- Connaître les recommandations relatives à la consommation de sucre
- Repérer les sucres cachés dans les petits plaisirs de l'été
- Identifier les quantités de sucre dans les boissons

Les sucres dits « libres » sont les sucres ajoutés dans les aliments (saccharose, sirop de glucose, ...) et ceux naturellement présents dans les jus de fruits. En France, la consommation moyenne est d'environ 51 gr/jour pour un adulte et 67 gr/jour pour les enfants. Or, un excès de consommation peut entraîner surpoids, obésité et maladies qui y sont associées, comme le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et certains cancers.

L'atelier permettra d'informer sur les recommandations en cours en termes, d'identifier les quantités de sucre cachées ou non dans nos aliments du quotidien et de donner des astuces pour réduire notre consommation.

Atelier "Sport santé" en lien avec la Grande Cause Nationale 2024 « Bouge chaque jour 30 minutes ! »

Cet atelier vise à :

- Inciter à la pratique d'une activité physique régulière
- Connaître les recommandations pour un mode de vie plus équilibré
- Connaître les règles d'hygiène en matière de nutrition et d'exercice physique.

Stand d'informations

Ce stand met à disposition des informations sur :

- Risques de l'été
- Exposition solaire
- Moustiques tigres et Tiques
- Addictions
- Sexualité : choisir sa contraception, les premières fois, Infections sexuellement transmissibles (IST)
- Protoxyde d'azote
- Mon espace santé : le carnet de santé numérique



Annexe 2 Lettre d'intention

Nature de la structure porteuse

Raison sociale :

Statut juridique :

Adresse :

Coordonnateur du projet

Nom et Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Elu de la collectivité en charge du projet

Nom et Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :



Description du projet : services concernés, partenariats extérieurs, territoire d'intervention, public cible, communication

Services de la collectivité concernés :

Partenariats extérieurs envisagés ou existants :

Animateurs relais envisagés ou existants : nombre, coordonnées, services et structures d'origine

Sites proposés pour accueillir l'événement :

Lieux des ateliers organisés, nombre de sessions, prévisionnel de personnes sensibilisées :

Description des modalités de communication envisagés :

Description du projet : calendrier prévisionnel du projet



Modalités de suivi et d'évaluation envisagées

Modalités de dépôt de la lettre d'intention

La lettre d'intention est soumise via le lien <https://forms.office.com/e/rk4r1Xww1Z>

Un accusé de réception vous sera adressé, faisant seul foi du dépôt.

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers de candidature, pour de plus amples informations, veuillez adresser un mail avec en objet » AMI Bon été bons réflexes 2024 » à l'adresse : ars-oc-bonetebonsreflexes@ars.sante.fr